

Agents autorisés Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M ^{me} Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepositaires	Représentants des chaînes Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobeys M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	--

17 FÉVRIER 2014

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du 17 février 2014 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le statu quo sur les prix déjà fixés et l'utilisation de l'annexe H sur la variété McIntosh jusqu'à la fin du mois de mars 2014 (voir tableau ci-dessous).

Date	Sunrise Paulared Lobo et Ginger Gold	McIntosh Spartan Gala	Honeycrisp *	Empire Cortland Autres variétés tardives	Rouge délicateuse Jaune délicateuse
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 38,00 \$ C : 38,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
À compter du 18 octobre 2013			S : 30,00 \$ C : 30,00 \$		
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 30,00 \$ C : 30,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
* Spécifications pour la Honeycrisp <ul style="list-style-type: none"> • Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac • Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire • Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit 					
Promotions ciblées et opportunités d'affaires					
À compter du 25 octobre au 30 novembre 2013	Rabais de 2 \$ pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 ^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2013	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
➔ À compter du 1 ^{er} décembre 2013 au 31 mars 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 ^{er} novembre jusqu'au 31 janvier 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché				
➔ À compter du 1 ^{er} février 2014 jusqu'au 31 mars 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial et à l'exportation. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.				

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes ayant un calibre de 2 ¼ à 2 1/2 po le prix est de 30 % de moins que les pommes en sac.					

APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées - McIntosh, Cortland

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour les variétés **McIntosh et Cortland vendues en sac ou en cellule en promotion ciblée annoncées en circulaire**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés McIntosh et Cortland sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule et par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la **preuve en ayant en leur possession la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

Opportunité d'affaires- McIntosh Commerce Interprovincial

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : à compter du 1^{er} novembre jusqu'au **31 mars 2014 inclusivement**, un rabais de 2 \$ sera alloué pour la **variété McIntosh emballée vendue en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour la variété McIntosh sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes annexe H de cette variété pour les promotions ciblées pour le mois de novembre 2013. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **McIntosh et Cortland en sac et en cellule réfrigérée et/ou à atmosphère contrôlée**. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Cortland vendues à prix régulier, en promotion ciblée selon leur destination. Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors de la promotion ciblée sur une base mensuelle**. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le **VENDREDI 7 MARS 2014 À 13 H**, pour discuter des prix des pommes tardives.

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 19 décembre 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte		Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 10 septembre 2013		Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du début de la récolte *	Tardives 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + bonification de 0,005 \$ la livre selon une péréquation tel que décrite ci-dessous		
À compter du 19 décembre 2013	Tardives 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

* De plus, **une bonification de 0.005 \$ / lb** est offerte pour couvrir les besoins de A. Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.

- Tous les volumes de pommes du Québec seront payés avec la même diligence au prix initial de 0.055 \$ / lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A. Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0.005 \$ / lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement.
- Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.
- Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité par A. Lassonde seront visées par la bonification.

Le calcul de la bonification

Comme la saison de la pomme à terre est terminée, nous avons reçu de A. Lassonde inc. les quantités de pommes transformées de la **saison 2013** qui s'élèvent à **49 169 367 lb**. Ces quantités incluent les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité. Le paiement de la **bonification de 0,005 \$/lb sur 40,68 % de la récolte qu'un producteur a livré soit à A. Lassonde ou via ses transporteurs de pommes à jus (Vergers Richard Husereau inc., Gestion Ronald Lavallée inc., Courtage Blair Ltée ou son transformateur accrédité Pommes Enderle inc.)** a été transmis aux producteurs.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la demande des parties pour discuter des prix des pommes tardives.

Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1^{er} février 2014 (en minot)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er février 2014	Pommes utilisées en janvier 2014	Pommes utilisées en janvier 2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	864	0	1 500	2 364	4 481	9 027
		AC	0	76 266	223 913	108 472	248 107	656 758	96 820	90 584
	Transf.	Réfr.	0	0	5 000	40 458	20 260	65 718	30 174	70 059
		AC	0	5 791	204 665	218 755	34 740	463 951	9 315	-7 575
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	2 030	0	54	2 084	1 264	5 490
		AC	0	32 791	110 296	25 500	70 617	239 204	40 506	40 238
	Transf.	Réfr.	0	0	0	9 735	2 450	12 185	30 249	7 249
		AC	0	13 700	10 556	22 554	0	46 810	-2 020	-2 987
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	650	36
		AC	0	0	342	0	600	942	340	54
	Transf.	Réfr.	0	0	0	219	0	219	6 752	3 537
		AC	0	0	864	0	0	864	0	-1 658
Empire	Frais	Réfr.	0	0	436	0	180	616	1 110	370
		AC	0	17 072	60 861	19 218	45 830	142 981	9 785	16 245
	Transf.	Réfr.	0	0	0	2 901	1 540	4 441	12 465	1 272
		AC	0	360	2 511	23 434	0	26 305	241	5 177
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	5	0	0	5	500	2 208
		AC	0	44 021	91 433	22 561	82 620	240 635	15 554	16 031
	Transf.	Réfr.	0	0	0	6 442	2 890	9 332	11 865	2 015
		AC	0	720	4 113	12 840	0	17 673	-398	1 568
Autres	Frais	Réfr.	0	0	12	0	0	12	598	198
		AC	0	4 097	3 080	2 826	2 088	12 091	4 863	1 712
	Transf.	Réfr.	0	0	0	50 972	0	50 972	15 761	51 958
		AC	0	720	36	182 024	0	182 780	13 258	1 011
Total	Frais	Réfr.	0	0	3 347	0	1 734	5 081	8 603	17 329
		AC	0	174 247	489 925	178 577	449 862	1 292 611	167 868	164 864
	Transf.	Réfr.	0	0	5 000	110 727	27 140	142 867	107 266	136 090
		AC	0	21 291	222 745	459 607	34 740	738 383	20 396	-4 464

⁽¹⁾ Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2013, 2178 942 minots de pommes sont entreposés, dont 9 597 minots frais et 632 270 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2012, 1 941 968 minots de pommes sont entreposés, dont 1 500 minots frais et 681 836 minots de transformation proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2011, 1 883 380 minots de pommes sont entreposés, dont 0 minots frais et 597 632 minots de transformation proviennent de l'extérieur

Entreposage de pommes au Canada, au 1er février 2014 (en minot de 42 livres)

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Maritimes	653 214	606 095	957 690
Québec	2 178 942	1 941 968	1 883 380
Ontario	3 280 976	418 119	2 190 024
Colombie-Britannique	1 236 214	2 078 714	1 963 095
Canada	7 349 346	5 044 896	6 994 189

Source: InfoHort

Entreposage de pommes au Québec au 1^{er} février 2014 (en minot)

			2013-2014	2012-2013	2011-2012
McIntosh	Frais	Réfr.	2 364	4 545	2 320
		AC	656 758	424 027	530 736
	Transf.	Réfr.	65 718	169 512	38 465
		AC	463 951	588 382	527 595
Cortland	Frais	Réfr.	2 084	150	102
		AC	239 204	128 074	92 661
	Transf.	Réfr.	12 185	24 372	1 970
		AC	46 810	86 762	37 002
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	942	470	270
	Transf.	Réfr.	219	12 832	0
		AC	864	28 375	1 548
Empire	Frais	Réfr.	616	246	613
		AC	142 981	69 788	93 605
	Transf.	Réfr.	4 441	1 301	6 031
		AC	26 305	25 052	28 234
Spartan	Frais	Réfr.	5	98	1 536
		AC	240 635	120 304	186 760
	Transf.	Réfr.	9 332	4 038	995
		AC	17 673	43 525	26 068
Autres	Frais	Réfr.	12	0	55
		AC	12 091	5 763	4 442
	Transf.	Réfr.	50 972	68 779	21 463
		AC	182 780	135 573	276 909
Total	Frais	Réfr.	5 081	5 039	4 626
		AC	1 292 611	748 426	944 874
	Transf.	Réfr.	142 867	280 834	68 924
		AC	738 383	907 669	897 356

Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN JANVIER			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2014	176 471	2009	239 293
2013	182 193	2008	309 216
2012	224 749	2007	206 494
2011	247 317	2006	195 668
2010	281 870	2005	254 712

Codaphone : 450 679-0530, poste 8671 ou 450 679-4265

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec
G:\Générale 3\Général\communiqués\2013-2014\com17-02-14.doc